



BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1^{er} Vice Président), Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice Président), Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20161121_004
ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉCLIC**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉCLIC

L'association Déclic réunit depuis une dizaine d'années des techniciens d'une cinquantaine de structures de mutualisation dans le domaine de l'administration numérique telles que, par exemple, des Centres de Gestion ou des Syndicats mixtes informatiques. Afin de renforcer son activité, elle a ouvert ses rangs aux personnes morales lors de son Assemblée Générale de juin 2016.

Les principaux objectifs de cette association sont :

- De faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique ;
- De faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers, par exemple, de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » ou l'aide à la constitution de groupement de commandes ;
- De concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie pour les personnes morales selon le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés à l'activité de mutualisation informatique à destination des collectivités. Elle s'élève donc à 500 euros pour Gironde Numérique.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir autoriser l'adhésion de Gironde Numérique à l'association Déclic ;
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette adhésion ;
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle ;
- De me désigner comme représentant auprès de l'association Déclic.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 21 novembre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe 1 : Grille de cotisation

Annexe 2 : Statuts de l'association